

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
COMMUNAL SIÉGEANT EN CONSEIL DE POLICE
DU 19 FEVRIER 2024**

Présents :

Mme AUBERT Brigitte, Bourgmaster-Présidente ;
 Mme CLOET Ann, Mme VANELSTRAETE Marie-Hélène, Mme VALCKE Kathy, M. HARDUIN Laurent, M. MISPELAERE Didier, M. VAN GYSEL Pascal, M. VACCARI David Echevins ;
 M. SEGARD Benoit, Président du C.P.A.S. ;
 M. VYNCKE Ruddy, Mme DELPORTE Marianne, M. CASTEL Marc, Mme VANDORPE Mathilde, M. VARRASSE Simon, M. MOULIGNEAU François, Mme AHALLOUCH Fatima, M. ~~FACON~~ Gautier (excusé), Mme LOOF Véronique, M. RADIKOV Jorj, Mme DE WINTER Caroline, Mme ~~HOSSEY~~ Gaëlle (excusée), Mme ROGGHE Anne-Sophie, Mme NUTTENS Rebecca, M. GISTELINCK Jean-Charles, M. HARRAGA Hassan, M. ~~LEROY Alain~~ (excusé), M. LOOSVELT Pascal, M. HACHMI Kamel, Mme HINNEKENS Marjorie, M. TERRYIN Sylvain, M. ROUSMANS Roger, M. AMELOOT Alexandre, M. DEBRAUWERE Guillaume, Mme VANDENBROUCKE Martine, Mme KINT Sara, Conseillers communaux ;
 Mme BLANCKE Nathalie, Directrice générale.
 M. JOSEPH Jean-Michel, Chef de zone.

 Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 21 h 15'.

B. CONSEIL DE POLICE

Mme la PRESIDENTE : Nous passons donc au Conseil de police. Merci Monsieur le Commissaire de nous avoir rejoints.

1^{er} Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.

2^{ème} Objet : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL SIÉGEANT EN CONSEIL DE POLICE.

Mme la PRESIDENTE : Notre Zone de Police ayant le statut de zone monocommune, il y a lieu de prendre acte que le Conseil communal siège à l'identique en Conseil de police suite à l'installation de Sara KINT.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal siégeant en Conseil de police,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-30 et L1123-23 ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone – Elections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant qu'en date du 29 janvier 2024, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville nous a notifié un arrêté d'annulation relatif à l'installation de Mme Sara KINT en qualité de Conseillère communale ;

Considérant qu'en séance du Conseil communal de ce jour, le Conseil communal a procédé à la désignation de Mme Sara KINT en qualité de Conseillère communale ;

Considérant que dans les zones mono-communales, le Conseil de police est constitué à l'identique du Conseil communal ;

Considérant que le Conseil communal est valablement constitué et installé ;

A C T E :

Que les Conseil communal siégeant en Conseil de police est valablement constitué et installé.

Mme la PRESIDENTE : Merci beaucoup. Ceci termine notre Conseil communal et notre Conseil de police. Merci à la presse, merci au public présent. Merci à vous tous. Merci à ceux qui nous ont suivi et le prochain Conseil communal aura lieu le 25 mars. Belle soirée à tous.